

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

SG n° 92.103

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An mil neuf cent quatre vingt douze le 17 Décembre à 18 H 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Henri LE GUEUT, Premier Adjoint,

DATE DE CONVOCATION

10 Décembre 1992

DATE D'AFFICHAGE

10 Décembre 1992

ETAIENT PRESENTS : MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, CANDAU, M. BERLAND, Mme MONTRON, M. BOISNARD, Mme FONTAN, Adjointes
M. BARON, BENOIT, BUJARD, CHABANEAU, COASSIN, DINDINAUD, GUEZENNEC, MONNARD, MUSSETTI, Mmes PARROU, PELTIER, MM. QUENTIN, REVOLAT, SABATHIER, TAP, Conseillers formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT REPRESENTES :

M. LACOTTE par M. MUSSETTI
M. GAVEN par M. CANDAU
M. GAUGUIN par M. LE GUEUT

ABSENTS- EXCUSES :

MM. MOST - ALONSO - BARRIERE - MARCONI - MOULINEAU - RAULT - Mme BARRAUD-DUCHERON

M. COASSIN a été élu secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers
en exercice : 32
Nombre de Présents : 22
Nombre de Votants : 25

OBJET : REMPLACEMENT D'UN REPRESENTANT DE LA VILLE AUX CONSEILS D'ADMINISTRATION DES COLLEGES ET LYCEES DONT LE SIEGE EST A ROYAN.

VOTE : 3 ABSTENTIONS - UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Le rapporteur expose :

Par délibération en date du 11 Mai 1989, le Conseil Municipal a désigné ses représentants pour siéger aux Conseils

d'Administration des Collèges et Lycées dont le siège est à ROYAN.

Madame FONTAN Françoise, Adjointe au Maire, a demandé à être déchargée des fonctions de représentante du Conseil Municipal au sein des Conseils d'Administration des Collèges et Lycées eu égard aux nouvelles charges qui lui ont été confiées en matière sociale.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Oui l'exposé du Rapporteur,
- Après en avoir délibéré,

DECIDE

- de désigner Madame PARROU Marie-Christine pour siéger en tant que représentant de la Ville au sein des Conseil d'Administration :
- du Lycée Polyvalent Régional
- du L.E.P. CHAMPLAIN
- du Collège Emile ZOLA
- du Collège Henry DUNANT
- de désigner Madame PARROU Marie-Christine pour siéger au sein du Conseil d'Administration du L.E.P. Pierre et Marie CURIE en remplacement de Madame FONTAN Françoise.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre Messieurs les Membres présents,

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,

H. LE GUEUT

Déposé à la S/Préfecture de Rochefort
le 23 Décembre 1992
Application Loi N°82213 du 2 Mars 1982
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire
Le Secrétaire Général Adjoint